

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE
REGULARISATION DU CHAMP CAPTANT DANS LA NAPPE ALLUVIALE
DU FIUME SECCU
COMMUNES DE LUMIO ET MONTEGROSSO
(projet porté par la commune de LUMIO)

DURÉE DE L'ENQUÊTE : du 24/11/2023 au 11/12/2023 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER : Siège = Mairie de LUMIO, autre lieu de dépôt = MONTEGROSSO

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Madame Christine SOUARES, chargée de mission développement durable, recevra le public en mairie de LUMIO et de MONTEGROSSO, selon les modalités suivantes :

LUMIO	Vendredi 24 novembre 2023 Jeudi 30 novembre 2023 Lundi 11 décembre 2023	de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00 de 14h00 à 17h00
MONTEGROSSO	Vendredi 24 novembre 2023	de 14h00 à 17h00

Madame Carole SAVELLI, ingénieur diplômée du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris, expert auprès de la Cour d'Appel de Bastia et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, a été désignée en tant que commissaire-enquêteur suppléante.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de LUMIO et de MONTEGROSSO pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire-enquêteur par téléphone (mairie de LUMIO : 04 95 60 89 00 et mairie de MONTEGROSSO : 04 95 62 72 78).

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairie de LUMIO et MONTEGROSSO, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques>)

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire-enquêteur par écrit, en mairies de LUMIO et de MONTEGROSSO et par voie électronique, à la direction départementale des territoires de la Haute-Corse (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 11 décembre 2023 à 17 h 00, date et heure de clôture de l'enquête.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de LUMIO, 14 Route Territoriale 30 – 20260 LUMIO .

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de LUMIO et de MONTEGROSSO, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires, où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication, dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet de la présente enquête.